

Entre

Prénom : NOM :
Adresse :

Tél. : Courriel :

Dénommé le consomm'acteur d'une part,

En cas de panier partagé, précisez le nom de votre binôme

Et

Monsieur Aurélien GAZEAU 18 impasse des Lilas 33114 LE BARP
Pêcheur à Arcachon

Il est convenu ce qui suit

Article 1 : Objet du contrat

Il s'agit d'un contrat basé sur l'approvisionnement en poisson frais tous les premiers vendredis du mois(excepté en juillet et août correspondant à la période de cale sèche pour l'entretien du bateau),

La durée du présent contrat est de 10 mois à compter du 6 Septembre 2024 au 6 Juin 2025 soit 10 distributions

Article 2 : Conditions de pêche

Aurélien est professionnel de la pêche depuis 15 ans, Il part en mer avec son équipe de 4 pêcheurs pour des périodes de 6 jours consécutifs à 40 kms de la côte en été et 160-200 kms en hiver, son périmètre se situe entre les Sables d'Olonne et Arcachon, Il possède 30 kms de filets qu'il dépose en laissant le poisson venir,

Le « panier »contient 3 variétés de poisson en fonction de la saison,

Le poisson est vidé et livré en caissettes de 3 kgs ou 6 kgs avec de la glace pilée

Le poisson est transporté dans une camionnette réfrigérée et distribué par Marine

Article 3 : Obligations du consommateur :

-Le consommateur doit être adhérent de l'AMAP du créonnais et, à ce titre, participer à la bonne marche de l'AMAP (permanence de distribution, visite sur le terrain, coup de main...).

-Il s'engage dans une démarche de soutien du pêcheur,dans le respect de l'éthique des pratiques en AMAP.

-Dans le cas d'une impossibilité pour le producteur de livrer les produits prévus, le consomm'acteur s'engage à rechercher avec lui, dans le cadre de l'Amap, une solution permettant de partager les risques liés aux intempéries ou aléas (report de livraison, soutien financier etc...)

-Le consommateur, ou une personne de son choix s'engage à venir chercher « son panier » de poissons le vendredi entre 19h et 20h
En cas d'absence, il contactera les coordinateurs pour convenir de l'organisation adéquate. **Le cas échéant, le « panier » non récupéré sera redistribué au sein de l'association, ou donné aux restos du cœur.**

-En cas de départ de l'AMAP, le consommateur s'engage à trouver son remplaçant.

Article 4 : Lieu de distribution

La distribution du poisson se fait à Créon. A ce jour elle s'effectue à la salle de la PELOU, CREON, Chemin de la Pelou.

Ce lieu est susceptible d'être modifié en cas de nécessité.

La distribution a lieu en début du mois entre 19h00 et 20h00, sauf modifications éventuelles,voir les dates de livraison page 2,

Article 5 : Choix et Prix des paniers

Le prix d'un « panier » de 3kgs de poissons est de 35 € par mois et celui de 6kgs est de 65€ par mois

Article 6 : Echancier, modalités de paiement et modalités d'encaissement

Choix du consommateur	Paiement en 10 chèques	Paiement en 5 chèques	Nom Banque et n°chèques
Panier 3 kgs	35€ x 10 = 350€	70€ x 5 = 350€	
Panier 6 kgs	65€ x 10 = 650€	130€ x 5 = 650€	

Les paiements se font uniquement par chèques, établi à l'ordre de Monsieur Aurélien GAZEAU

Les chèques seront remis aux coordinateurs poissons de l'AMAP de Créon à la signature du contrat.

Les chèques seront transmis à Aurélien GAZEAU par les coordinateurs les jours de livraison de chaque mois.

Article 7 : contact des coordinateurs

DAGOURY Annie et Lucien 07 67 80 93 35 ou 05 57 24 54 81 28, route de Beychac 33750 Saint Germain du Puch

Le consomm'acteur Monsieur, Madame
« lu et approuvé »

Le pêcheur Aurélien GAZEAU
« lu et approuvé »

Fait à..... le.....

Fait à.....le.....

Feuille à garder par le consomm'acteur

Dates prévue des livraisons sur 10 mois :

Vendredi 5 Septembre 2025

Vendredi 3 Octobre 2025

Vendredi 7 Novembre 2025

Vendredi 5 Décembre 2025

Vendredi 9 Janvier 2026

FEVRIER PAS DE DISTRIBUTION

Vendredi 6 Mars 2026

Vendredi 10 Avril 2026

Vendredi 8 Mai 2026

Vendredi 5 Juin 2026

Vendredi 3 Juillet 2026

Ces dates sont fixées par le pêcheur, elles sont peut être susceptibles de changer, vous êtes informés par mail dès que nous sommes avertis de la livraison.